



Clause d'exclusivité : puis-je avoir un petit job le weekend

Par **SophieMarseille**, le **06/01/2013** à **21:32**

Bonjour,

Je travaille dans un organisme administratif, en Contrat à Durée Indéterminée, depuis 4 années.

Il figure dans mon contrat, article 5 : conditions d'exécution du contrat, l'annotation suivante : "le salarié déclare n'être lié à aucune autre entreprise, et être libre de tout engagement en vigueur envers un précédent employeur. Le salarié (...) est soumis aux règles du secret professionnel et à [s]l'interdiction de cumul d'emploi[s].

Ma question est la suivante : suis-je en droit de pratiquer un emploi différent du mien, les weekends/jours fériés et jours non travaillés, donc hors de mon temps de travail, auprès d'un autre employeur ?

y aurait-il un nombre d'heures à respecter et à ne pas excéder ?

Je vous remercie pour votre réponse,

Cordialement,